



Challenge des Meneurs Endurance Attelage

Règlement 2019

Article 1 Conditions de participation

Ce challenge est ouvert gratuitement à tous les meneurs licenciés FFE, quelle que soit leur région d'origine, participant à des épreuves d'Endurance en Attelage sur les concours organisés en Île-de-France au cours de l'année 2019.

Des points sont attribués automatiquement aux meneurs en fonction de leur classement et de la catégorie d'épreuve courue, sans nécessité d'inscription préalable au *Challenge Endurance Francilien*.

Pour le classement final, les points des 3 meilleurs résultats de chaque meneur, obtenus sur des épreuves Île-de-France de l'année 2019, sont pris en compte.

Dans le classement final, sont classés d'abord les meneurs ayant participé au cours de l'année 2019 à 3 épreuves d'endurance attelage, puis ceux ayant participé à 2 épreuves, puis ceux ayant participé à 1 épreuve.

Article 2 Attribution des points

C'est un challenge « MENEUR » sans prise en compte du/des chevaux. Les points obtenus par un meneur pour sa participation à une épreuve endurance attelage sont l'addition de « points distance » et de « points classement ».

Points "DISTANCE" attribués à chaque meneur classé sur l'épreuve :

- 3 points pour toute épreuve de 10 km
- 10 points pour toute épreuve 20 km (en 1 ou 2 étapes)
- 20 points pour toute épreuve 40 km (en 2 étapes)

- 30 points pour toute épreuve 60 km (en 2 étapes)

Points "CLASSEMENT" attribués en fonction de la place obtenue par le meneur sur l'épreuve jusqu'à la 12^{ème} place :

- 30 points au 1^{er}
- 25 points au 2^{ème}
- 20 points au 3^{ème}
- 18 points au 4^{ème}
- 16 points au 5^{ème}
- 14 points au 6^{ème}
- 12 points au 7^{ème}
- 10 points au 8^{ème}
- 8 points au 9^{ème}
- 6 points au 10^{ème}
- 4 points au 11^{ème}
- 2 points au 12^{ème}

Seuls les résultats publiés sur FFE Compet et sur FFEClub SIF font foi.

Article 3 Récompenses

Les récompenses sont financées par une dotation de la part du CREIF sur le budget de la Commission Endurance.

Une cérémonie de remise des prix aux 5 premiers meneurs classés aura lieu, comme chaque année, sur le stand du CREIF lors du Salon du Cheval de Paris. Les lauréats recevront une place gratuite pour se rendre à cette cérémonie.

Les lots non distribués lors de cette cérémonie resteront la propriété du CREIF.

Article 4 Concours participant au *Challenge Endurance Francilien*

Tous les concours d'endurance en attelage d'Île-de-France déclarés sur FFE Compet ou FFEClub SIF sont pris en compte pour le *Challenge Endurance Francilien*.

A ce jour, le calendrier prévisionnel pour 2019 prévoit 3 concours pour l'année 2019 en Ile de France.

Article 5 Suivi des résultats

Un classement provisoire est publié régulièrement au fil de l'année.

Les voies officielles de suivi des résultats tout au long de l'année sont :

- [Le site Internet du CREIF](#)
- [Les Infos du CREIF](#)
- [Le groupe Facebook Challenge Endurance Francilien](#)

Article 6 Réclamations

Pour toute question, votre interlocuteur est Jean du Lac (Président de la Commission Endurance du CREIF) par e-mail jdulac@club-internet.fr

En cas de réclamation, un bureau composé de Jean du Lac, Emilien Goutmann et Evelyne Chatainier étudiera la demande. La décision, prise à la majorité sera sans appel.